

ARRÊTÉ MUNICIPAL
portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune de WITTERSHEIM,

VU le Code de la Route, et notamment ses articles R.44 et R. 225,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2542-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2541-1,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des départements et des Communes, notamment l'article 25,

VU la demande de la SDEA en date du 27 avril 2026 en vue de la réalisation de travaux de renforcement du réseau de transport de distribution d'eau potable au carrefour de la rue Neuve, rue Principale et de la rue de Haguenau réalisés par la société SDEA sise 43 route de Strasbourg 67 270 HOCHFELDEN,

CONSIDERANT : la nature des travaux à réaliser,

CONSIDERANT : qu'il est nécessaire de sécuriser la circulation au carrefour de la rue Neuve, rue Principale et rue de Haguenau pour garantir la sécurité et la libre circulation des usagers.

ARRETE

- Article 1^{er} :** La circulation au carrefour de la rue Neuve, rue Principale et rue de Haguenau sera alternée par feux tricolores du **jeudi 18 mai 2026 au 26 juin 2026 inclus.**
- Article 2 :** Le stationnement sera interdit et qualifié de gênant au droit du chantier.
- Article 3 :** l'information des riverains sera effectuée par la SDEA.
- Article 4 :** l'intervention s'effectuera avec un ou des véhicule(s) de plus de 7.5 tonnes.
- Article 5 :** La vitesse maximale de tous les véhicules est de 30 km/h à la hauteur de la zone de chantier.
- Article 6 :** le dépassement des véhicules autres que les deux roues est interdit.
- Article 7 :** La signalisation de position au droit du chantier sera mise en place par l'entreprise SDEA.
- Article 8 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlement en vigueur.
- Article 9 :** Le Secrétaire Général de Mairie, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- Brigade de Gendarmerie de Haguenau.
 - CEA – Mme CLAVEL
 - CAH service voirie – M DREOSTO
 - SIS 67
 - Société SDEA

Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie de Wittersheim.

Fait à Wittersheim, le 27 avril 2026.

Jean-Marc STEIMETZ

Maire

